



بورصة تونس
BOURSE DE TUNIS

BULLETIN OFFICIEL

PUBLICATION QUOTIDIENNE

N° 4821

Mercredi 07 Avril 2010

<http://www.bvmt.com.tn>

TUNINDEX : 4 691.08

(Indice pondéré par les capitalisations flottantes
Base 1 000 le 31/12/97)

Variation du Jour : + 0,20%

VARIATION SUR L'ANNEE : + 9,31%

LES INDICES SECTORIELS * (BASE 1 000 LE 31/12/2005)

CODE ICB	INDICES	INDICE DU JOUR	VARIATION DU JOUR	VARIATION SUR L'ANNEE
8000	INDICE DES SOCIETES FINANCIERES	3322,09	-0,15%	9,60%
8300	INDICE DES BANQUES	3058,03	-0,09%	8,82%
8700	INDICE DES SERVICES FINANCIERS	4704,59	-0,39%	13,33%
5000	INDICE DES SERVICES AUX CONSOMMATEURS	3699,04	0,72%	2,62%
5300	INDICE DE DISTRIBUTION	5070,98	0,57%	3,75%
3000	INDICE DES BIENS DE CONSOMMATION	2367,98	2,16%	13,70%
3300	INDICE DE L'AUTOMOBILE ET EQUIPEMENTIERS	2568,49	0,47%	8,99%
2000	INDICE DES INDUSTRIES	1671,01	1,78%	25,32%
2300	INDICE DE BATIMENT ET MATERIAUX DE CONSTRUCTION	1204,37	1,61%	36,37%
1000	INDICE MATERIAUX DE BASE	1925,19	0,23%	6,59%

COTATION ELECTRONIQUE

COTE DE LA BOURSE : MARCHÉ PRINCIPAL DES TITRES DE CAPITAL

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 11 - CONTINU VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	PLUS HAUT	PLUS BAS	RESERVATION	
		MONTANT	DATE							INDICATEUR	SEUIL
1	10	5,600	14-04-2009	MONOPRIX - Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis	259,000	259,000	259,000	259,900	257,000		
2	1	0,600	18-06-2009	SFBT - Société Frigorifique et Brasserie de Tunis	13,800	13,800	14,180	14,190	13,800		
3	1	0,050	17-07-2009	TUNISAIR - Société Tunisienne de l'Air	2,350	2,400	2,390	2,400	2,350		
4	20	1,800	22-06-2009	BTE - Banque de Tunisie et des Emirats (ADP)	31,000	31,000	31,000	31,000	31,000		
5	1	0,300	27-04-2009	SPDIT - Sté de Place. et de Dévelop. Indus. et Touris. - SICAF	6,810	6,750	6,760	6,800	6,750		
6	5	0,400	10-07-2003	Attijari bank - Banque Attijari de Tunisie	22,000	22,000	22,250	22,250	22,000		
7	10	0,900	15-06-2009	BIAT - Banque Internationale Arabe de Tunisie	72,620	72,600	73,010	73,500	72,600		
8	5	0,600	05-06-2009	BH - Banque de l'Habitat	28,800	28,500	28,800	28,800	28,360		
9	5	0,735	22-06-2009	TL - Tunisie Leasing	28,270	28,000	28,500	28,500	27,990		
10	10	3,000	10-06-2009	BT - Banque de Tunisie	101,690	100,000	100,020	101,000	100,000		
11	5	0,400	13-07-2009	STB - Société Tunisienne de Banque	15,690	15,690	15,550	15,690	15,540		
12	5	0,400	02-06-2009	BNA - Banque Nationale Agricole	13,350	13,350	13,690	13,750	13,350		
13	10	1,100	19-06-2009	AMEN BANK	59,010	59,230	60,000	60,000	59,230		
14	1	0,170	28-05-2009	ATB - Arab Tunisian Bank	8,800	8,780	8,700	8,780	8,690		
15	10	0,500	10-07-2003	UIB - Union Internationale de Banques	21,500	21,410	21,690	21,700	21,400		
16	5	1,500	01-07-2009	SIMPAR - Société Immobilière et de Participation	62,200	62,200	62,200	64,060	61,100		
17	5	0,700	12-06-2008	TUNINVEST SICAR - Société Tunisienne d'Invest. à Capital Risque	13,020	12,990	13,130	13,130	12,950		
18	5	0,725	23-04-2009	CIL - Compagnie Internationale de leasing	37,800	37,800	37,900	37,900	37,490		
19	1	0,150	01-06-2009	ATL - Arab Tunisian Lease	5,500	5,400	5,360	5,470	5,360		
20	1	0,250	01-06-2009	PGH - Poulina Group Holding	7,790	7,750	7,750	7,780	7,700		
21	10	19,300	13-07-2009	STAR - Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances	162,400	160,700	162,000	162,000	159,000		
22	5	0,500	26-06-2007	SMG - Société Magasin Général S.A.	124,500	124,520	124,780	124,780	124,000		
23	10	1,000	15-08-2006	SOTETEL - Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications	16,520	16,480	16,400	16,600	16,310		
24	10	1,000	30-06-2009	SOTUVER - Société Tunisienne de Verreries	84,880	84,000	90,020	90,030	83,980		
25	1	0,110	18-07-2008	SIAME - Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques	3,990	3,990	4,000	4,040	3,990		
26	5	0,300	31-07-2009	ELECTROSTAR	9,030	8,760	8,930	8,930	8,760		
27	5	0,300	01-07-2009	SOTRAPIL - Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines	12,220	12,490	12,750	12,750	12,230		
28	5	0,700	13-07-2009	SIPHAT - Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie	17,300	17,300	17,300	17,300	17,300		
29	1	0,050	01-07-2009	SOMOCER - Société Moderne de Céramique	2,190	2,180	2,310	2,310	2,120	H	2,320
30	1	0,150	08-06-2009	GIF FILTER SA - Société Générale Industrielle de Filtration	8,600	8,360	8,500	8,500	8,360		
31	1	0,350	10-06-2009	ASSAD - Société l'Accumulateur Tunisien Assad	12,750	12,760	12,970	12,990	12,760		
32	1	0,120	01-07-2009	SITS - Société Immobilière Tuniso-Séoudienne	4,200	4,200	4,210	4,220	4,200		
33	5	0,290	10-06-2009	EL WIFACK Leasing	18,590	18,480	18,690	18,690	18,280		
34	1	0,270	01-06-2009	Société ESSOUKNA	8,750	9,000	8,850	9,000	8,700		
35	1	0,270	04-05-2009	ADWYA - Société Adwya	7,680	7,690	7,710	7,730	7,690		
36	1	0,250	20-05-2009	TPR - Société Tunisie Profiles Aluminium	5,900	5,900	5,990	5,990	5,900		
37	1	0,600	15-07-2009	ARTES - Automobile Réseau Tunisien et Services	11,810	11,850	11,980	11,980	11,850		
38	1	0,060	31-07-2009	Société Les Ciments de Bizerte	7,330	7,350	7,450	7,470	7,310		

H : Réserve à la Hausse

B : Réserve à la Baisse

S : Suspendue

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 12 - FIXING VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
39	25	10,500	23-06-2009	Air Liquide Tunisie	309,970	300,980	300,980		
40	5	1,060	20-05-2009	UBCI - Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie	60,300	60,350	60,260		
41	10	1,500	27-03-2009	Placements de Tunisie - SICAF	43,400	42,100	42,100		
42	5	2,000	08-05-2009	ASTREE - Compagnie d'Assurances et de Réassurances	65,960				
43	10	3,500	31-07-2009	ICF - Société des Industries Chimiques du Fluor	51,480	51,800	51,800		
44	4	0,300	01-07-1998	TL - Tunisie Lait - S.A.	5,200				
45	10	2,250	14-05-2007	ALKIMIA - Société Chimique	27,800				
46	3	1,000	15-05-2002	STIP - Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques	3,010	2,920	2,920		
47	5	0,700	14-05-2009	SALIM - Société d'Assurances SALIM	21,050	20,110	20,800		
48	1	0,100	06-07-2009	SOTUMAG - Société Tunisienne des Marchés de Gros	1,580	1,580	1,580		
49	10	0,600	01-07-2004	TJL - Attijari Leasing	31,440				
50	5	0,500	31-07-2009	STEQ - Société Tunisienne d'Équipement	12,400				

H : Réserve à la Hausse

B : Réserve à la Baisse

S : Suspendue

* Ne sont publiés que les indices sectoriels composés d'un minimum de 4 valeurs et dont la capitalisation représente plus de 2% de l'indice TUNINDEX. Pour plus d'informations consulter notre rubrique sur le site web « Infos marché / les indices ».

COTATION SUR PANNEAUX

COTE DE LA BOURSE = MARCHE OBLIGATAIRE

VALEURS		DERNIERE ECHANCE	ECHANCE PRECEDENTE	OUVERTURE EN %	CLOTURE EN %	CLOTURE EN DINARS
EMPRUNTS						
SOCIETE TOURISTIQUE ET BALNEAIRE HOTEL HOURIA	E. O. HOTEL HOURIA 2000 Tr. A Gar. STB 10ans AP à 7,3% 2 ans de franchise j. 01/06	01-06-2011	01-06-2009			
	E. O. HOTEL HOURIA 2000 Tr. B Gar. BTKD 10ans AP à 7,3% 2 ans de franchise j. 01/06	01-06-2011	01-06-2009			
	E. O. HOTEL HOURIA 2000 Tr. C Gar. BTL 10ans AP à 7,3% 2 ans de franchise j. 01/06	01-06-2011	01-06-2009			
	E. O. HOTEL HOURIA 2000 Tr. D Gar. BTQI 10ans AP à 7,3% 2 ans de franchise j. 01/06	01-06-2011	01-06-2009			

COTE DE LA BOURSE = LIGNES SECONDAIRES

N° COUPON	PARITE	DATE DE NEGOCIATION		VALEURS	CLOTURE PRECEDENTE	OUVERTURE	CLOTURE	PLUS HAUT	PLUS BAS
		DATE	MONTANT						
DROITS D'ATTRIBUTION									
34	1/6	15-08-94		ASTREE - Compagnie d'Assurances et de Réassurance	6.000				
27					2.500				
24	2/18	03-01-94		BIAT - Banque Internationale Arabe de Tunisie	4.010				
27	1/28	15-12-94			0.310				
29	1/29	18-12-95			0.810				
15	1/2			BNA - Banque Nationale Agricole	10.000				
21	1/3				2.020				
27	1/3				6.510				
33	1/4	01-01-86			3.906				
41	1/11	01-10-91			0.980				
45	1/20	15-02-94			0.510				
49	1/30	02-05-95			0.330				
29	3/50	03-08-92		BS - Banque du Sud	0.720				
33	1/15	20-01-95			1.000				
123	3/5	19-08-05		BT - Banque de Tunisie	9.000				
132	2/5				9.000				
138	1/10	29-07-05			9.000				
141	1/10	19-08-05			9.000				
40	2/15	25-03-91		STB - Société Tunisienne de Banque	1.600				
46	1/24	18-01-93			0.500				
49	1/25	18-07-94			0.480				
59	1/10	02-09-91		UBCI - Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie	3.200				
63	1/6	01-09-93			10.500				
66	1/8	01-09-94			0.800				
69	1/10	11-09-95			1.000				
4	1/16	11-05-93		Tunisie leasing	2.530				
6	1/17	11-04-94			2.200				
8	1/18	15-05-95			2.000				
40	1/5	01-11-91		Air Liquide Tunisie	25.000				
5	1/14	01-01-96		BH - Banque de l'Habitat	1.290				

MARCHE HORS - COTE LES ENCHERES

VALEURS	NOMINAL	DERNIERE TRANSACTION		COURS		NOMBRE DE TITRES	INTERMEDIAIRE	VALIDITE DE L'OFFRE	DATE DE NEGOCIATION
		COURS	DATE	PROPOSE	PRATIQUE				
TRANSACTIONS PROGRAMMEES									
OFFRES AVEC CONTREPARTIE									
Sté Maille Club S.A.	12	11.220	26-03-2010	19.310		1 417	TSI	30-04-2010	12-04-2010
Sté DORCAS NUTRITION	10	10.180	15-01-2010	10.350		7 920	TSI	30-04-2010	12-04-2010
Comptoir National Tunisien - CNT	5	22.000	19-03-2010	22.000		106	MAC SA	30-04-2010	12-04-2010
Sté de Transport et de Tourisme - AL DJAZIRA	5	15.000	21-08-2009	8.500		4 166	SOFIGES	30-04-2010	16-04-2010
OFFRES SANS CONTREPARTIE									
Comptoir National Tunisien - CNT	5	22.000	19-03-2010	22.000		108	FPG	30-04-2010	12-04-2010

DECISIONS ET AVIS DE LA BOURSE

OFFRE A PRIX FERME -OPF- ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ TUNISIENNE DE REASSURANCE «TUNIS RE»

Il est porté à la connaissance du public et des Intermédiaires en bourse que pour s'introduire au marché principal des titres de capital de la Cote de la Bourse, la Société Tunisienne de Réassurance « Tunis Re » ouvre son capital social au public à hauteur de 22,22% par augmentation de capital par voie de souscription publique -OPS- et qui sera réalisée aux conditions ci-après:

Admission des actions de la société Tunisienne de Réassurance « Tunis Re » au marché Principal de la Cote de la Bourse :

La Bourse a donné, en date du 04/02/2010, son accord de principe pour l'admission des actions de la société « Tunis Re » au marché principal de la cote de la Bourse.

• Autorisation d'augmentation du capital :

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 12/01/2010 a décidé d'augmenter le capital social de 35 000 000 dinars à 45 000 000 dinars par souscription en numéraire d'un montant de 10 000 000 dinars et l'émission de 2 000 000 actions nouvelles au prix d'émission de 7 dinars l'action, représentant un nominal de 5 dinars et une prime d'émission de 2 dinars à libérer intégralement à la souscription.

• Droit préférentiel de souscription :

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 12/01/2010 a décidé de réserver l'intégralité de la souscription à l'augmentation de capital au public à l'occasion de l'introduction des titres de la société à la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

En conséquence de la décision de l'augmentation du capital social réservée au public, les anciens actionnaires renoncent à leurs droits préférentiels de souscription pour la totalité de l'augmentation du capital. Cette renonciation se traduit par la suppression du droit préférentiel de souscription pour la totalité de l'augmentation du capital.

• Cadre de l'offre :

L'introduction s'effectuera par la mise sur le marché, dans le cadre d'une augmentation de capital par voie de souscription publique, de 2 000 000 actions d'une valeur nominale de cinq (5) dinars chacune, représentant 22,22% du capital après la réalisation de ladite augmentation.

I - Présentation de la société :

Dénomination : «Tunis Re»

Siège social : Avenue Mohamed V -BP 29 -1073 Tunis-

Forme juridique : Société Anonyme

Date de constitution : 25/03/1981

Capital social : 35 000 000 dinars divisé en 7 000 000 actions ordinaires de valeur nominale cinq (5) dinars entièrement libérées.

Objet social :

La société a pour objet principal:

- La réalisation des opérations de réassurance ou de rétrocession de toutes natures, dans toutes les branches, dans tous les risques et en tous lieux.

Classification sectorielle selon l'ICB : La Société Tunisienne de Réassurance « Tunis Re » fera partie des valeurs appartenant au supersecteur « Assurance »

2- Période de validité de l'offre :

L'Offre à Prix Ferme est ouverte au public du **05/04/2010** au **16/04/2010 inclus**.

3- Date de jouissance des actions nouvelles à émettre:

Les actions nouvelles porteront jouissance à partir du **1er janvier 2010**.

4- Prix de l'offre :

Pour la présente offre, le prix de l'action de la société «Tunis Re» a été fixé à **7 dinars** et ce, tous frais, commissions, courtages et taxes compris.

5- Établissements domiciliaires :

Tous les intermédiaires en Bourse sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription d'actions de la société «Tunis Re» exprimées dans le cadre de la présente offre.

La somme relative à l'augmentation de capital sera versée au compte indisponible n°**03 135 120 0321 046263 87** ouvert auprès de la succursale de la BNA.

6- Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres :

L'opération proposée porte sur une offre à prix ferme de 2 000 000 actions nouvelles émises à l'occasion de l'augmentation du capital réservée au public, soit 22,22% du capital social après réalisation de l'augmentation telle que décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12/01/2010.

Les actions offertes dans le cadre de la présente Offre à Prix Ferme seront réparties en cinq catégories :

- **Catégorie A :** 40% des actions offertes, soit 800 000 actions seront réservées aux OPCVM sollicitant au minimum 500 actions. Les souscripteurs de cette catégorie doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels ;

- **Catégorie B :** 20% des actions offertes, soit 400 000 actions seront réservées aux institutionnels (autres que les OPCVM) sollicitant au minimum 500 actions et au maximum 40 000 actions ;

- **Catégorie C :** 20% des actions offertes, soit 400 000 actions seront réservées aux personnes physiques et/ou morales (autres que les institutionnels et OPCVM) tunisiennes et/ou étrangères sollicitant au minimum 501 actions et au maximum 40 000 actions ;

- **Catégorie D :** 19% des actions offertes, soit 380 000 actions seront réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères (autres que les institutionnels et OPCVM) sollicitant au minimum 20 actions et au maximum 500 actions ;

- **Catégorie E :** 1% des actions offertes, soit 20 000 actions seront réservées au personnel de « Tunis Re ».

Les demandes de souscription doivent être nominatives et données par écrit aux intermédiaires en Bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement, le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandée et l'identité complète du souscripteur.

L'identité complète du souscripteur comprend :

- Pour les personnes physiques majeures tunisiennes : le nom, le prénom et le numéro de la carte d'identité nationale;

- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que le numéro de la carte d'identité nationale du père ou du tuteur légal;

- Pour les personnes morales tunisiennes : la dénomination sociale complète et le numéro d'inscription au registre de commerce;

- Pour les institutionnels : la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce, s'il y a lieu. Pour les Fonds Communs de Placement (FCP), il y a lieu d'indiquer l'identification des gestionnaires suivie de la dénomination du FCP. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR;

- Pour les personnes étrangères: le nom, le prénom ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents présentés.

Toute demande de souscription ne comportant pas les indications précitées ne sera pas prise en considération par la commission de dépouillement.

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à 20 actions ni supérieur à 0,5% du capital social soit 45 000 actions pour les non institutionnels et 5% du capital social soit 450 000 actions pour les institutionnels. .

En tout état de cause, la quantité demandée par demande de souscription doit respecter la quantité minimale et maximale fixée par catégorie. En outre, les demandes de souscription de la catégorie A ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée précédant la date de souscription. Toute violation de cette condition entraîne la nullité de la demande de souscription.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des demandes de souscription reçues au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

Outre la demande qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois (3) demandes de souscription à titre de mandataire d'autres personnes. Ces demandes doivent être accompagnées d'un acte de procuration dûment signé et légalisé;

- Un nombre de demandes de souscription équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces demandes doivent être accompagnées d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'une seule demande de souscription, toutes catégories confondues, déposée auprès d'un seul intermédiaire en Bourse. En cas de dépôt de plusieurs demandes auprès de différents intermédiaires, seule la première par le temps sera acceptée par la commission de dépouillement.

En cas de demandes multiples reproduites chez un même intermédiaire, seule la demande portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenue.

Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées précédemment. L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

DECISIONS ET AVIS DE LA BOURSE

OFFRE A PRIX FERME -OPF- ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ TUNISIENNE DE REASSURANCE «TUNIS RE»

(SUITE)

7- Modalités de paiement du prix :

Pour la présente offre, le prix de l'action de la société «Tunis Re» a été fixé à **7 dinars** et ce, tous frais, commissions, courtages et taxes compris.

Le règlement des demandes de souscription par les donneurs d'ordre désirant souscrire à des actions de la Société «Tunis Re» dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme s'effectue au comptant auprès des établissements domiciliataires au moment du dépôt de la demande. En cas de satisfaction partielle de la demande de souscription, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au souscripteur dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'Offre à Prix Ferme.

8- Mode de répartition des titres :

Les actions offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront réparties en cinq catégories :

Catégories	Nombre d'actions	Répartition en % du capital de la société après augmentation	Répartition en % de l'OPF
Catégorie A	800 000	8,89%	40%
Catégorie B	400 000	4,44%	20%
Catégorie C	400 000	4,44%	20%
Catégorie D	380 000	4,22%	19%
Catégorie E	20 000	0,22%	1%
Total	2 000 000	22,22%	100%

Le mode de satisfaction des demandes de souscription se fera de la manière suivante :

- **Pour les catégories A, B, C et E:** Les demandes de souscription seront satisfaites **au prorata** sur la base d'un taux d'allocation de chaque catégorie, déterminé par le rapport quantité offerte/quantité demandée et retenue.

Le reliquat non servi sera reparti par la commission de dépouillement.

- **Pour la catégorie D:** Les demandes de souscription seront satisfaites **également** par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté en priorité à la catégorie A puis à la catégorie B, puis à la catégorie C, puis à la catégorie D, puis à la catégorie E.

9- Transmission des demandes et centralisation :

Les intermédiaires en Bourse établissent, **par catégorie**, les états de demandes de souscription reçues de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, selon les modèles des états établis par la Bourse, indiquant le numéro de la demande de souscription, la date de dépôt de la demande de souscription, l'identité complète des donneurs d'ordres, **telle que précisée ci-dessus**, la quantité demandée par acquéreur, le nombre total de donneurs d'ordres; le nombre total de titres demandés par intermédiaire.

Les états des demandes de souscription doivent être accompagnés d'un support magnétique (CD ou clé USB) comportant les mêmes données.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

Pour la catégorie E, la liste des demandes de souscription sera transmise par la BNA Capitaux à la BVMT et ce, dans les mêmes conditions précitées.

Les intermédiaires en bourse devront transmettre à la BVMT, sous plis fermés, l'état des demandes de souscription et les supports informatiques au plus tard **le lundi 19 avril 2010 à 17h00**.

Les modèles des états des demandes de souscription sont mis, par la Bourse, à la disposition des intermédiaires en bourse.

La centralisation des demandes de souscription transmises par les intermédiaires en bourse est effectuée par le bureau d'ordre de la Bourse sis au Centre Babel -Montplaisir. Un récépissé horodaté est remis à l'Intermédiaire déposant. Aucun autre mode de transmission ne sera accepté par la Bourse, en particulier les envois par fax.

10-Ouverture des plis et dépouillement :

Les états relatifs aux demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse, **le mardi 20 avril 2010**, à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT et de la BNA Capitaux - intermédiaire en Bourse introducteur, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB. La commission procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès verbal à cet effet.

11-Déclaration des résultats :

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des demandes de souscription, le résultat de l'Offre à Prix Ferme fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'offre et, en cas de suite positive, l'avis précisera par intermédiaire, le nombre de titres attribué, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les demandes de souscription seront frappées.

12-Règlement des capitaux et livraison des titres :

Au cas où l'offre connaîtra une suite favorable, la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis communiquera, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses demandes de souscription retenues et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Les actions anciennes de la société «Tunis Re» sont prises en charge par la STICODEVAM à compter du 17/03/2010 sous le code ISIN TN0007380017.

Les actions nouvelles de la société à souscrire en numéraire seront prises en charge par la STICODEVAM à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire. Ainsi, les opérations de règlement et de livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires sera tenu par la BNA Capitaux, intermédiaire en Bourse.

13- Cotation des titres :

La date de démarrage de la cotation des titres sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis fera l'objet d'un avis qui sera publié sur le bulletin officiel de la BVMT.

Toutefois, la cotation des actions nouvelles ne démarrera qu'après l'accomplissement des formalités juridiques de l'augmentation du capital. Ainsi, les actions nouvelles ne seront cessibles et négociables qu'après la publication d'un avis sur le bulletin officiel de la BVMT.

14- Contrat de liquidité :

Un contrat de liquidité pour une période de 6 mois à partir de la date d'introduction en Bourse des actions de « Tunis Re », sera établi entre la BNA Capitaux - Intermédiaire en bourse et les actionnaires de « Tunis Re » : BNA et STAR portant sur 10% du produit de l'Offre à Prix Ferme, réparti en un montant de 700 000 dinars et 100 000 actions. Ces dernières ne peuvent être utilisées dans le cadre du contrat de liquidité qu'à partir de la distribution des dividendes relatifs à l'exercice 2009, date à laquelle les actions anciennes et nouvelles seront assimilées.

15- Régulation du cours boursier :

Les actionnaires de la société « Tunis Re » se sont engagés, après l'introduction de la société en Bourse, à obtenir lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce conformément à l'article 19 nouveau de la loi N°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Un prospectus d'Offre à Prix Ferme -OPF- et d'admission au marché principal de la cote de la Bourse visé par le Conseil du Marché Financier sous le numéro 10-693 du 19 mars 2010, est mis à la disposition du public auprès de la société «Tunis Re», de la BNA Capitaux, intermédiaire en Bourse chargé de l'opération, auprès de tous les autres intermédiaires en Bourse et sur les sites Internet du CMF (www.cmf.org.tn) et de la Bourse (www.bvmt.com.tn).

TRANSACTIONS DE BLOCS

La Bourse informe qu'en date du 06-04-2010, deux transactions de blocs ont été réalisées :

- 331 571 actions de la **Société Frigorifique et Brasserie de Tunis - SFBT** - à un cours de 12,420 Dinars ;
- 331 571 actions de la **Société Frigorifique et Brasserie de Tunis - SFBT** - à un cours de 12,420 Dinars.

AVIS DES SOCIÉTÉS

SOCIÉTÉ ADWYA

La Société ADWYA porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire réunie le 31 mars 2010, a décidé de mettre en paiement les dividendes de l'exercice 2009 à partir du **mardi 04 mai 2010**, à raison de **0d,270** par action.

COMMUNIQUE DE LA SOCIÉTÉ TUNISIENNE DE L'AIR -TUNISAIR-

TUNISAIR informe ses honorables actionnaires que son Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 30 mars 2010 a passé en revue l'activité de la société au cours de l'exercice 2009 et a arrêté les états financiers relatifs au même exercice qui ont été soumis aux commissaires aux comptes.

Ces états montrent que la compagnie a pu juguler la baisse de l'activité malgré un environnement internationale de plus en plus difficile.

En effet, malgré que le chiffre d'affaires est passé de 1 116 Millions de Dinars à 996 Millions de Dinars, le résultat provisoire net enregistré s'est élevé à 60,4 Millions de Dinars contre 32,7 Millions de Dinars en 2008 ce qui permettra de renforcer les fonds propres de la compagnie.

CHANGEMENT D'ADRESSE DE LA SIFIB BH

La société d'Ingénierie Financière et d'Intermédiation en Bourse - SIFIB BH -, intermédiaire en bourse, informe du changement d'adresse de ses locaux, qui sera désormais sis :

Immeuble Assurances SALIM - Lotissement AFH/BC5 Bloc B 3ème étage - Centre Urbain Nord - 1002 Tunis -

Tél. : 71 948 429 - Fax. : 71 948 512

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE LA SOCIETE ESSOUKNA

La société «ESSOUKNA» informe ses aimables actionnaires et le public que son conseil d'administration, dans sa réunion du 25 mars 2010, a arrêté les états financiers relatifs à l'exercice 2009. Il ressort de ces états que :

- Le total de bilan s'élève à 35.915.211 D contre 38.266.082 D une année auparavant. Cette diminution s'explique par la diminution du volume d'endettement de la société.
- Le total des produits d'exploitation s'élève à 17.497.163 D contre 17.419.8189 D en 2008. Les produits de participations représentent 0,6% de ce montant contre 0,7% en 2008.
- Le bénéfice net de l'exercice s'élève à 3.104.174 D contre 2.302.924 D une année auparavant, soit une augmentation de 35%.

Cette augmentation s'explique en grande partie par un gain de productivité de tous les facteurs de production. En effet, des économies conséquentes ont été réalisées sur les coûts des projets et sur les charges de financement.

Par ailleurs, le conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale Ordinaire, une distribution des dividendes de 0,280 D par action, contre 0,270 D une année auparavant.

COMMUNIQUE DE LA SOCIETE MODERNE DE CERAMIQUE- SOMOCER

Dans sa séance du 31 mars 2010, le conseil d'administration de SOMOCER a arrêté les comptes de l'exercice 2009 qui ont été soumis aux commissaires aux comptes. SOMOCER a clôturé l'année 2009 avec des revenus de 54,249 millions de dinars, soit une progression de 13,5% par rapport à 2008 (47,782 millions de dinars). SOMOCER a enregistré la baisse de ses exportations sur certains marchés à l'export, notamment le marché français dont la part dans les exportations totales est passée de 39% en 2008 à 19% en 2009, due essentiellement à la baisse de la demande suite à la crise qui a frappé de plein fouet le secteur de l'immobilier en Europe.

L'Excédent Brut d'Exploitation EBITDA, a baissé de 6,1% passant de 10,038 millions de dinars en 2008 à 9,424 millions de dinars en 2009; le ratio par rapport au Chiffre d'Affaires s'élève à 17,4% en 2009 contre 19,6% en 2008, ceci étant sous l'effet de la détérioration de la marge brute et de l'augmentation des frais de personnel.

Le résultat net pour l'exercice a été en régression, passant de 4,420 millions de dinars en 2008 à 1,502 millions de dinars en 2009, soit un taux de 2,7% du chiffre d'affaires contre 9% en 2008.

La baisse du résultat de 2009 provient essentiellement de l'augmentation des prix des principales matières premières, de l'énergie et des autres coûts de production, augmentation qui n'a pu être résorbée par des augmentations de prix de ventes.

En effet SOMOCER a opté pour une politique de maintien, voir même de baisse de ses prix de vente afin de pouvoir maximiser son chiffre d'affaires dans une conjoncture difficile caractérisée par la faiblesse persistante des marchés accentuée par un important phénomène de déstockage de plusieurs opérateurs étrangers.

Le conseil d'administration de SOMOCER proposera à l'Assemblée générale du 28 mai prochain de ne pas distribuer de dividendes au titre de l'année 2009.

Perspectives
Les fondamentaux de SOMOCER restant préservés, la société ne cesse de s'investir dans la Recherche et le Développement pour valoriser au mieux ses produits. La société pourrait aussi tirer parti d'un rétablissement du marché de l'immobilier et du bâtiment en local et à l'export.

COMMUNIQUE DE LA SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES -STAR-

La STAR informe ses honorables actionnaires, que son Conseil d'Administration réuni le lundi 29 mars 2010 a décidé de proposer à l'Assemblée Générale ordinaire qui se tiendra le 4 juin 2010 la distribution d'un dividende au titre de l'exercice 2009 de 1,800 dinar par action.

COMMUNIQUE DE LA COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING - CIL -

La Compagnie Internationale de leasing informe ses honorables actionnaires que son Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 30 mars 2010 a passé en revue l'activité de la société au cours de l'exercice 2009 et il a arrêté les états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice 2009 qui ont été soumis aux commissaires aux comptes. En outre, le conseil a décidé de convoquer une assemblée générale ordinaire pour:

- Approbation de l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas Cent Millions de Dinars.
- Fixation d'un dividende de 0,720 Dinar par action.

Le conseil a décidé aussi de convoquer une assemblée générale extraordinaire pour décider d'augmenter le capital de 15 MDT à 20 MDT par incorporation des réserves et la distribution d'une action gratuite pour trois actions anciennes. Les actions nouvelles prendront jouissance à partir le 1er janvier 2010.

SOCIETE DE PLACEMENT ET DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL & TOURISTIQUE - SPDIT-SICAF -

Le Conseil d'Administration de la SPDIT-SICAF, réuni le 5 mars 2010, a décidé de convoquer une Assemblée Générale Ordinaire pour le **jeudi 15 avril 2010 à 10 H 00** à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprise, Les Berges du Lac, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31/12/2009.
- Lecture du rapport général des commissaires aux comptes sur les états financiers de cet exercice.
- Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.
- Approbation, s'il y a lieu, des états financiers et des opérations prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.
- Affectation des résultats.
- Quitus pour l'exercice aux Administrateurs
- Renouvellement du mandat d'administrateurs.
- Pouvoirs à donner.

Au cours de cette Assemblée, le Conseil d'Administration proposera un dividende de : 0D,340 par action.

Les documents de l'Assemblée Générale Ordinaire seront mis à la disposition des actionnaires dans les délais impartis par la réglementation en vigueur, au Centre Urbain Nord, Boulevard de la Terre, 1080 Tunis.

SOCIETE DE PLACEMENT ET DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL & TOURISTIQUE - SPDIT-SICAF -

Le Conseil d'Administration de la SPDIT-SICAF, réuni le 5 mars 2010, a décidé de convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire pour le **jeudi 15 avril 2010 à 10 H 30** à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprise, Les Berges du Lac, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social.
- Modification de l'article 4 des statuts
- Mise en conformité des statuts.
- Pouvoirs à donner.

Les documents de l'Assemblée Générale Extraordinaire seront mis à la disposition des actionnaires dans les délais impartis par la réglementation en vigueur, au Centre Urbain Nord, Boulevard de la Terre, 1080 Tunis.

SOCIETE FRIGORIFIQUE ET BRASSERIE DE TUNIS - SFBT -

Le conseil d'administration, réuni en date du 05 mars 2010, a décidé de convoquer une Assemblée Générale Ordinaire pour le **jeudi 22 avril 2010 à 09H.30** à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises, Les Berges du Lac, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009 ;
- 2- Lecture du rapport général des commissaires aux comptes afférant aux états financiers de cet exercice ;
- 3- Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales ;
- 4- Approbation, s'il y a lieu, des états financiers et des opérations prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales ;
- 5- Affectation des résultats ;
- 6- Quitus pour l'exercice aux administrateurs ;
- 7- Renouvellement de mandats d'administrateurs ;
- 8- Nomination de deux Commissaires aux comptes ;
- 9- Lecture du rapport des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers consolidés du groupe SFBT arrêtés au 31 décembre 2009 ;
- 10- Approbation des états financiers consolidés ;
- 11- Pouvoirs à donner.

Au cours de cette Assemblée, le Conseil d'Administration proposera un dividende de : 0D,600 par action.

Les documents de l'Assemblée Générale Ordinaire seront mis à la disposition des actionnaires dans les délais impartis par la réglementation en vigueur, au Centre Urbain Nord – Boulevard de la Terre – 1080 Tunis

SOCIETE FRIGORIFIQUE ET BRASSERIE DE TUNIS - SFBT -

Le conseil d'administration, réuni en date du 05 mars 2010, a décidé de convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire pour le **jeudi 22 avril 2010 à 10H.00** à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises, Les Berges du Lac, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Augmentation du capital (par attribution gratuite d'actions) : L'augmentation de capital est d'un montant de 10 000 000 de dinars, à réaliser en deux tranches, pour porter le capital à 66 000 000 de dinars.
 - * Une première tranche avec entrée en jouissance au 1^{er} janvier 2009;
 - * Une deuxième tranche avec entrée en jouissance au 1^{er} janvier 2010.
- 2- Modification de l'article 6 des statuts;
- 3- Transfert du siège social;
- 4- Modification de l'article 4 des statuts;
- 5- Mise en conformité des statuts;
- 6- Pouvoirs à donner.

Les documents de l'Assemblée Générale Ordinaire seront mis à la disposition des actionnaires dans les délais impartis par la réglementation en vigueur, au Centre Urbain Nord – Boulevard de la Terre – 1080 Tunis